

Jean-Luc PERAT
Député-Maire
Conseiller Général

**Aux Maires de la 24e
Circonscription du Nord**

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes sur Helpe
Bas Lieu
Beugnies
Dompierre sur Helpe
Douriers
Felleries
Flaumont-Waudrechies
Floursies
Ramousies
Saint - Aubin
Saint-Hilaire-sur Helpe
Sémeries
Semousies
Taisnières-en-Thiérache

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Avesnelles
Beaurepaire-sur-Sambre
Boulogne-sur-Helpe
Cartignies
Etroeungt
Floyon
Grand Fayt
Haut Lieu
Larouillies
Marbaix
Petit Fayt
Rainsars
Sains du Nord

Canton d'Hautmont

Beaufort
Boussières sur Sambre
Eclaires
Hautmont
Limont Fontaine
Neuf Mesnil
Saint Rémy du Nord

Canton de Landrecies

Bousies
Croix Caluyau
Fontaine au Bois
Forest en Cambrésis
Landrecies
Le Favril
Maroilles
Preux au Bois
Prishes
Robersart

Canton de Solre le Château

Albes
Beaurieux
Bérelles
Bousignies sur Roc
Choisies
Clairfayts
Cousoie
Dimechaux
Dimont
Eccies
Hestrud
Les Fontaine
Liessies
Sars Poteries
Soire le Château
Soirinnes

Canton de Trélon

Anor
Baives
Epe Sauvage
Féron
Fourmies
Glageon
Moustier en Fagne
Ohain
Trélon
Wallers en Fagne
Wignehies
Willies

Objet : Baisse du nombre de contrats aidés

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire

Pièce jointe : Proposition de motion

Mesdames, Messieurs les Maires, Chers Consoeurs et Confrères,

Par la présente, je souhaite attirer votre attention sur la réduction désastreuse du nombre de contrats aidés décidée par le Gouvernement.

Au niveau national, l'enveloppe qui y est consacrée dans la Loi de Finances 2008 représente 230 000 contrats contre 260 000 pour 2007, soit une baisse de 11,5%.

Au niveau de la région Nord-Pas-de-Calais, la baisse est encore plus sensible puisqu'elle ne recevrait, selon une pré notification, que 8,7% du total national soit 20 000 contrats contre 13% en 2007 (33 800 contrats). Ceci équivaut à un repli de 41% du nombre de contrats pour le Nord et 50% pour le Pas-de-Calais.

Dès à présent, ce sont plusieurs milliers d'hommes et de femmes de notre région, rencontrant des difficultés importantes d'accès à l'emploi, et nécessitant un accompagnement spécifique qui risquent de ne pouvoir bénéficier du parcours de qualification sociale et professionnelle que représentent ces dispositifs.

La région Nord-Pas-de-Calais en général et l'Avesnois en particulier possèdent, vous le savez, une situation vis à vis de l'emploi plus dégradée que dans le reste du pays. A un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale s'ajoutent des populations qui, souvent, cumulent plusieurs handicaps freinant leur réinsertion (âge, niveau scolaire, chômage de longue durée, besoin de formation, handicap physique)

Les CAE et les Contrats d'Avenir sont, pour ces populations spécifiques, des outils précieux d'insertion, véritables tremplins vers des emplois stables. Une réduction aussi massive de ces dispositifs, sans commune mesure avec le reflux du chômage dans notre région, serait dramatique pour ces personnes et mettrait en péril de nombreuses associations et collectivités les employant.

C'est pour ces raisons que je souhaite vous faire part de ma grande inquiétude face à ce qui serait, si ces prévisions devaient se réaliser, le renoncement de l'Etat à ses engagements vis à vis de l'insertion et l'abandon pur

Pour me contacter

✉ Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10
📧 www.perat.fr ✉ contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP



et simple d'un grand nombre de nos concitoyens.

Je vous invite à dénoncer ce nouveau désengagement de l'Etat et à vous mobiliser afin que le gouvernement prenne ses responsabilités et réponde aux interrogations que l'ensemble des acteurs oeuvrant pour l'insertion professionnelle et sociale se posent aujourd'hui.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Dans ce cadre, je vous propose de soumettre à votre Conseil Municipal une motion dont vous trouverez, ci-joint, une proposition.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Maires, Chers Confrères et Consoeurs, en mes sincères salutations.

Jean-Luc PERAT
Député-Maire
Conseiller Général

Pour me contacter

✉ Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10
📧 www.perat.fr ✉ contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

Proposition de motion

Monsieur le Maire expose au conseil :

- qu'il vient d'être interpellé par M. Jean-Luc PERAT, Député-Maire d'Anor sur la décision du gouvernement de réduire de plus de 40% du nombre de contrats aidés pouvant être conclus ou renouvelés dans le département en 2008.
- Qu'il trouve cette décision particulièrement inquiétante. Elle pose en effet d'énormes difficultés de gestion et d'organisation aux employeurs concernés, à savoir : les collectivités locales, les associations et fondations, les établissements publics d'enseignement, les établissements sanitaires publics, ou encore les structures d'insertion par l'activité économique. Pour certaines de ces structures, notamment les associations d'insertion, il en va même de leur survie.
- Qu'il souhaite que le Conseil Municipal vote une motion visant à interpellier le gouvernement afin que celui-ci prenne ses responsabilités, tienne ses engagements, et ce dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal :

- vu le Code Général des Collectivités Locales,
- considérant le péril que cette baisse fait peser tant sur les personnes rencontrant des difficultés d'insertion que sur le secteur non marchand, employeur traditionnel de contrats aidés,
- et sur proposition de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré,

- Rappelle son attachement au dispositif des contrats aidés.
- Demande la révision à la hausse, et proportionnellement aux besoins, du nombre de contrats aidés pouvant être conclus ou renouvelés en 2008.
- Demande à ce qu'un dispositif pérenne soit rapidement mis en place permettant d'une part au secteur non marchand de pourvoir à ses besoins stables d'emplois et d'autre part de proposer aux personnes en difficultés un réel parcours d'insertion.
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente motion auprès de M. le Premier Ministre, Mme le Ministre de l'Economie, M. le Directeur de la D.D.T.E.F.P et à M. le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe représentant de l'Etat dans l'arrondissement.